ᐃᓄᐃᑦ ᒪᖏᐃᓂᒧᑦ ᐃᖏᓗᓂᐊᓂᐅᓗ
ᐊᒪᓗ ᒥᑭᒋᐊᖏᓂᐊᓂᖏᒧᑦ ᖁᔭᒥᕐᐅᑎᓐᖓᑦ

Programme d'aide aux Inuit pour leur activités de chasse, de pêche et de piégeage

Inuit Support Program for Hunting, Fishing and Trapping Activities

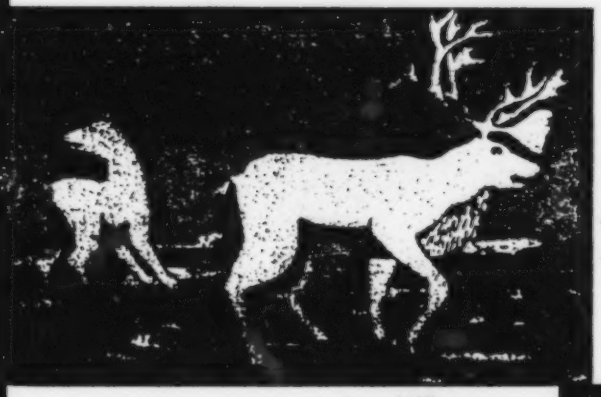

ᐊᖏᖅᓯᒪᓕᖏᓐᓄᓂᓗ ᐊᓕᓯᒪᕗᑦ

RAPPORT ANNUEL

1990

ANNUAL REPORT

92-05665/

MOT DU PRÉSIDENT

Le Programme d'aide aux Inuit pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage est l'un des programmes les plus exceptionnels parmi ceux qui sont administrés par les corporations municipales du Québec. Cette année encore, le Programme nous a permis de nous acquitter honorablement de notre mandat auprès des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs inuit. Au cours des dix dernières années, le champ d'application du Programme a évolué graduellement et les résultats sont très positifs. Nous croyons que le Programme est assez vaste pour englober une multitude d'activités liées aux façons traditionnelles d'assurer notre subsistance.

L'administration du Programme a subi des changements importants au cours de 1990. Ainsi, un département portant exclusivement sur les activités du Programme a été créé, afin de refléter toute l'importance que l'Administration régionale Kativik accorde aux activités de chasse, de pêche et de piégeage. Par suite de ce changement, nous avons engagé un chef de département, aboli le poste de coordonnateur et créer deux postes de travailleurs sur le terrain. Le poste de commis-comptable a été conservé. Malgré tous ces changements, nous avons réussi à assurer une continuité dans l'administration du Programme et le soutien aux communautés.

Parmi les dépenses engagées au cours de l'année, signalons un montant considérable investi dans l'achat de matériel et d'équipement; à elle seule, cette dépense représente un peu plus de 50 % du budget. Nous avons également effectué une tournée d'entretien préventif sur tous les bateaux communautaires, de façon à ce que ceux-ci puissent être utilisés au maximum de leur capacité.

Nous avons pu en outre constater que certaines modifications devaient être apportées au mode d'exploitation du Programme. Entre autres choses, nous devons voir à réduire les frais de transport du matériel et de l'équipement, qui sont trop élevés. Au lieu d'utiliser le transport aérien comme nous l'avons fait, il y aurait lieu de privilégier le transport maritime.

Le soutien administratif aux communautés présente également quelques lacunes; il est important que nous fournissions les outils nécessaires aux gestionnaires du Programme en les visitant plus régulièrement.

C'est ce que la création de nouveaux postes devrait nous permettre de réaliser en 1991. Nous essaierons également de mettre en place des outils uniformisés pour l'ensemble du Programme, pour que notre action puisse être concertée, seule façon pour l'ARK de s'acquitter efficacement de son rôle d'administrateur du Programme. Compte tenu des contraintes économiques et gouvernementales qui nous sont imposées, il importe que nous soyons des plus vigilants.

En terminant, au nom des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs, j'aimerais remercier les membres des conseils municipaux et du conseil régional, qui portent toute la responsabilité de la direction du Programme. Sans leur dévouement, on n'aurait pu obtenir tous les résultats positifs que nous avons obtenus avec le Programme. Je voudrais aussi remercier le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) pour l'aide financière qu'il apporte à notre région pour poursuivre nos activités de subsistance.

Le président,

Jimmy Johannes
Administration régionale Kativik

INTRODUCTION

Les alinéas 29.0.5 à 29.0.22 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, signée le 11 novembre 1975, contiennent des dispositions visant la création d'un Programme d'aide aux Inuit pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, aux termes duquel un nombre précis de chasseurs, de pêcheurs ou de trappeurs devaient être embauchés. Cependant, après une période de négociations avec les communautés inuit, le programme n'a jamais vu le jour. On a plutôt opté pour une nouvelle série de négociations, ce que les représentants du gouvernement du Québec ont accepté.

Des rencontres ont donc eu lieu, au début de 1979, entre les représentants du SAGMAI, du MLCP, de la Société Makivik et de l'Administration régionale Kativik. En septembre 1979, on signait un accord de principe et en décembre de la même année, le Conseil de ministres approuvait la création d'un programme d'application provisoire d'aide aux Inuit pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégage.

En avril 1980, on a reçu le premier octroi de fonds, rétroactif à l'adoption du programme provisoire par le Conseil. Ce programme fut remplacé en 1983 par le programme décrit dans la *Loi sur le programme d'aide aux Inuit bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage* (L.R.Q., c. P-30.2). Cette loi a été approuvée le 16 décembre 1982. L'Administration régionale Kativik met à la disposition des intéressés des copies du texte de loi (L.Q., 1982, c. 47), en versions française, anglaise et inuttitut.

Nous avons soumis au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche les rapports annuels faisant état des activités du programme d'application provisoire pour les exercices 1980-1981 et 1981-1982. Les rapports annuels pour les années 1983 à 1989, ainsi que le présent rapport, font état des activités du programme permanent et ont été préparés conformément aux exigences contenues dans la Loi.

ADMINISTRATION DU PROGRAMME

L'Administration régionale Kativik administre la subvention du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Le montant de la subvention de base est calculé selon le nombre de communautés inuit, le nombre total de bénéficiaires et l'indice du coût de la vie. Un montant de 15 % est ajouté et réservé à l'administration du Programme. On doit allouer 85 % du montant de base aux programmes communautaires et 15 % aux programmes régionaux. Les fonds communautaires sont répartis parmi les quinze communautés inuit à raison d'une allocation de base pour chacune, le reste étant réparti entre les corporations au prorata des bénéficiaires.

En 1990, les budgets communautaires ont été répartis parmi les quinze communautés (14 villages de la région Kativik et le village de Chisasibi). Les programmes communautaires ont été administrés par les corporations de village nordique. Dans le cas de Chisasibi, communauté située au sud du 55e parallèle qui n'est pas constituée en corporation de village nordique, la corporation foncière inuit s'est chargée de l'administration du Programme.

L'Administration régionale Kativik fournit l'assistance technique et administrative aux communautés qui en font la demande. Les budgets des communautés sont assujettis à des ententes annuelles entre les corporations de village nordique et l'Administration régionale Kativik.

Le programme régional est administré par le Conseil de l'Administration régionale Kativik, qui est également l'administrateur de tout le Programme. Au cours de 1990, l'administration du Programme a subi certains changements de personnel : les postes de coordonnateurs ont été abolis pour donner lieu à la création d'un poste de chef de département et de deux postes de travailleurs sur le terrain. Les dossiers et les documents comptables du Programme sont conservés au siège social de l'Administration régionale Kativik, à Kuujjuaq.

La vérification des livres du Programme est effectuée en même temps que celle des livres de l'Administration régionale Kativik et des corporations de village nordique. En 1990, la vérification a été confiée au cabinet d'experts-comptables Pratte, Villemaire, Bélanger. Les états financiers du Programme d'aide paraissent tous les ans. Les renseignements contenus dans ce rapport font partie intégrante des états financiers de l'Administration régionale Kativik et ceux de chacune des corporations de village nordique.

PROGRAMME 1990

Conseil et comité administratif de l'Administration régionale Kativik

Président	Jimmy Johannes	Kuujjuaq
Vice-président	Eli Weetaluktuk	Inukjuak
Autres membres du comité administratif	Katsuak Angutigirk	Salluit
	Johnny N. Adams	Kuujjuaq
	Simiunie Sivuarapik	Povungnituk
Conseillers	Paulusie Napartuk	Kuujjuarapik
	Juani Kasudluak	Umiujaq
	Lucassie Amamatuak	Akulivik
	Charlie Arngaq	Kangiqsujuaq
	Lizzie Kulula	Quaqtaq
	Annie Saunders Eetook	Kangirsuk
	Johnny Annahatak	Aupaluk
	Lydia Nayome	Tasiujaq
	Johnny N. Adams	Kuujjuaq
	Christina Baron	Kangiqsualujjuaq
	Adamie Kalingo	Ivujivik

Officiers

Gérant	Claude Grenier
Secrétaire	Bridget Kleist
Trésorier	Marc Lafontaine

Programme d'aide aux Inuit pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage

Chef de département	Sandy Gordon Jr.
Travailleur sur le terrain — Ungava	à combler
Travailleur sur le terrain — Hudson	à combler
Commis-comptable	Susie Gordon

CORPORATIONS DE VILLAGE NORDIQUE

Kangiqsualujjuaq	Mark Annanack	Maire
	Tommy Annanack	Secrétaire-trésorier
Kuujjuaq	Johnny Watt	Maire
	Michèle Forgues	Secrétaire-trésorière
Tasiujaq	Tommy Cain	Maire
	Charlie Tooma	Secrétaire-trésorier
Aupaluk	Peter Angutinguaq	Maire
	Lazarussie Angutinguaq	Secrétaire-trésorier
Kangirsuk	Peter Tattie Airo	Maire
	George Kauki	Secrétaire-trésorier
Quaqtaq	Eva deer	Maire
	Sammy Tukkiapik	Secrétaire-trésorier
Kangiqsujuaq	Charlie Arngaq	Maire
	Willie Alaku	Secrétaire-trésorier
Salluit	Paulusie Padlayat	Maire
	Donald Cameron	Secrétaire-trésorier
Ivujivik	Adamie Kalingo	Maire
	Johnny Qitsualuk	Secrétaire-trésorier
Akulivik	Eli Aullaluk	Maire
	Adamie Qumaq	Secrétaire-trésorier
Inukjuak	Daniel Nulukie	Maire
	Lisa Mesher Epoo	Secrétaire-trésorière
Umiujaq	Robbie Tukaluk	Maire
	Charlie Tooktoo	Secrétaire-trésorier
Kuujjuarapik	Sappa Fleming	Maire
	Pierre Roussel	Secrétaire-trésorier
Chisasibi	Lilian Angutookaluk	Secrétaire-trésorière

CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME

Le Programme a pour objectifs de favoriser, d'encourager et de perpétuer, comme mode de vie, les activités de chasse, de pêche et de piégeage des Inuit et d'assurer aux communautés inuit un approvisionnement en produits provenant de ces activités.

Les frais suivants sont admissibles en vertu du Programme :

- les activités de chasse, de pêche et de piégeage, à l'exception de la mise sur pied ou du financement des activités visées dans le chapitre VII de la *Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec* (L.R.Q., c. D-13.1);
- l'achat, la fabrication, la construction, l'entretien et la réparation de tout équipement et matériel communautaire nécessaire pour les activités de chasse, de pêche et de piégeage;
- l'accès aux régions où les bénéficiaires peuvent exercer les activités de chasse, de pêche et de piégeage;
- l'organisation d'opérations de recherche et de sauvetage pour les bénéficiaires exerçant les activités de chasse, de pêche et de piégeage;
- la commercialisation des produits et des sous-produits provenant des activités de chasse, de pêche et de piégeage, à l'exception de la mise sur pied ou du financement des activités visées dans le chapitre VII de la *Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec*;
- la fabrication locale d'objets artisanaux à partir de produits et de sous-produits provenant des activités de chasse, de pêche et de piégeage;
- la participation des bénéficiaires à des cours de collecte, de classement et de commercialisation des fourrures afin d'accroître la rentabilité de leur commerce des fourrures;
- la collaboration des bénéficiaires à la préservation, à l'amélioration et au rétablissement de l'habitat des espèces;
- la participation des bénéficiaires à des études sur la faune et à des programmes de gestion de la faune en vue d'aider aux activités de chasse, de pêche et de piégeage;
- l'information et la promotion relatives à la bonne marche du programme;
- l'utilisation des services de chasseurs et de pêcheurs inuit qui exercent leur métier à des fins communautaires;
- la participation des bénéficiaires à des activités traditionnelles s'exerçant en pleine nature au bénéfice de la communauté inuit.

ACTIVITÉS DE 1990

Ventilation des subventions

Subvention du gouvernement du Québec à l'Administration régionale Kativik pour l'exercice financier 1990 :	2 631 444 $
Ventilation de la subvention conformément à l'article 8 de la Loi :	
Kangiqsualujjuaq	136 472 $
Kuujjuaq	261 057
Tasiujaq	75 556
Aupaluk	74 294
Kangirsuk	115 019
Quaqtaq	95 173
Kangiqsujuaq	118 920
Salluit	183 507
Ivujivik	80 833
Akulivik	119 838
Povungnituk	164 693
Inukjuak	201 633
Umiujaq	107 104
Kuujjuaraapik	146 797
Chisasibi	64 084
Total partiel :	1 944 980 $
Régional	343 232
Total partiel :	2 288 212 $
Administration	343 232
Total :	2 631 444 $

DÉPENSES RELATIVES AU PROGRAMME RÉGIONAL

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

DÉPENSES	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	—	905 $
Matériel et équipement	297 694 $	313 013
Transfert aux programmes locaux	88 249	250 507
Accès aux régions isolées	—	6 321
Opérations de recherche et de sauvetage	37 958	19 818
Fourrures	26 093	251
Préservation de l'habitat faunique	141	45 213
Gestion de la faune	22 147	7 869
Publications	2 215	8 733
TOTAL DES DÉPENSES :	474 497 $	652 630 $

ACTIVITÉS DE 1990

Total des dépenses

1.	Activités de chasse, de pêche et de piégeage	705 532 $
2.	Matériel et équipement	1 367 161
3.	Accès aux régions isolées	106 836
4.	Opérations de recherche et de sauvetage	80 649
5.	Commercialisation de produits	—
6.	Artisanat	9 265
7.	Fourrures	26 093
8.	Préservation de l'habitat faunique	141
9.	Gestion de la faune	42 707
10.	Publications	2 215
11.	Services de chasseurs et de pêcheurs	353 686
12.	Activités traditionnelles	12 341
	Total partiel :	2 706 626 $
	Frais d'administration	509 466
	Total :	3 216 092 $

ACTIVITÉS DE 1990

Écarts entre les sommes budgétées et les dépenses

En novembre 1989, conformément au programme provisoire, nous avons budgété les sommes suivantes :

1)	Activités de chasse, de pêche et de piégeage	973 408,83 $
2)	Matériel et équipement	590 000,00
3)	Accès aux régions isolées	150 000,00
4)	Opérations de recherche et de sauvetage	60 000,00
5)	Commercialisation de produits	50 000,00
6)	Artisanat	15 000,00
7)	Fourrures	35 000,00
8)	Préservation de l'habitat faunique	50 000,00
9)	Gestion de la faune	50 000,00
10)	Publications	15 000,00
11)	Services de chasseurs et de pêcheurs	180 000,00
12)	Activités traditionnelles	15 000,00
	Total, sans l'indexation	2 183 408,83 $

Les écarts entre les sommes prévues et les dépenses s'expliquent ainsi :

1) Les dépenses comprennent des sommes disponibles de 1989 qui n'étaient pas prévues au budget de 1990.

2) Le total de l'équipement comprend la majorité des dépenses régionales, dont une partie fait également partie des programmes locaux.

3) Certaines dépenses prévues pour des activités telles que la «commercialisation de produits» n'ont pas été engagées, tandis que les montants de certains postes, tels que «les opérations de recherche et de sauvetage», «artisanat», «fourrures», «préservation de l'habitat faunique» et «services de chasseurs et de pêcheurs» ont été moins élevés que prévu.

4) Des changements dans les activités de chasse, de pêche et de piégeage ont amené les communautés à réviser leurs priorités et ont causé certains écarts dans les dépenses.

5) Les communautés nordiques ont dépensé moins sur les activités de chasse, de pêche et de piégeage afin de pouvoir acheter plus de matériel et d'équipement nécessaire à leurs activités.

6) Au cours de 1990, des sommes supplémentaires ont dû être investies pour des achats et des réparations de bateaux, des achats de radios et l'entretien de congélateurs. Ces sommes proviennent en bonne partie du surplus signalé à la fin de l'année 1989.

7) Les coûts de transport du matériel et de l'équipement ont eu pour effet d'augmenter considérablement les dépenses reliées à ce poste.

8) À cause de la réglementation en vigueur relativement à la commercialisation de produits, aucune somme n'a été dépensée.

9) Aucun projet de préservation de l'habitat faunique n'a pris place au cours de l'année.

DÉPENSES RELATIVES AUX PROGRAMMES LOCAUX

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

KANGIQSUALUJJUAQ	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	130 296 $	65 894 $
Matériel et équipement	56 748	39 786
Accès aux régions isolées	7 779	7 297
Opérations de recherche et de sauvetage	286	943
Artisanat	1 285	160
Préservation de l'habitat faunique	—	150
Gestion de la faune	645	1 150
Services de chasseurs et de pêcheurs	24 963	6 642
Activités traditionnelles	1 000	1 000
Assurances pour bateaux	3 531	4 240
Intérêts et frais bancaires	544	419
Total des dépenses :	227 077 $	127 681 $

KUUJJUAQ	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	57 133 $	60 100 $
Matériel et équipement	220 500	104 388
Opérations de recherche et de sauvetage	2 947	7 658
Gestion de la faune	1 206	—
Services de chasseurs et de pêcheurs	65 368	67 196
Frais d'administration	53 015	17 538
Total des dépenses :	400 169 $	256 880 $

TASIUJAQ	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	27 858 $	44 077 $
Matériel et équipement	24 039	8 464
Accès aux régions isolées	2 224	9 396
Gestion de la faune	845	115
Services de chasseurs et de pêcheurs	8 507	11 141
Assurances pour bateaux	3 323	3 780
Intérêts et frais bancaires	271	220
Total des dépenses :	67 067 $	77 123 $

AUPALUK	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	17 672 $	9 901 $
Matériel et équipement	55 674	194 157
Accès aux régions isolées	4 180	1 051
Opérations de recherche et de sauvetage	—	459
Gestion de la faune	355	—
Services de chasseurs et de pêcheurs	6 216	5 318
Activités traditionnelles	—	592
Assurances pour bateaux	4 388	
Intérêts et frais bancaires	329	521
Total des dépenses :	88 814 $	211 999 $

KANGIRSUK	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	53 273 $	39 321 $
Matériel et équipement	38 546	35 415
Accès aux régions isolées	8 145	5 605
Opérations de recherche et de sauvetage	1 467	—
Artisanat	950	515
Préservation de l'habitat faunique	—	60
Gestion de la faune	921	705

Services de chasseurs et de pêcheurs	21 937	16 841
Assurances pour bateaux	3 398	—
Intérêts et frais bancaires	450	4 080
Autres dépenses	4 180	430
Total des dépenses :	133 267 $	102 972 $

QUAQTAQ	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	88 072 $	51 879 $
Matériel et équipement	15 586	27 645
Accès aux régions isolées	683	280
Opérations de recherche et de sauvetage	272	881
Artisanat	—	570
Gestion de la faune	451	3 480
Services de chasseurs et de pêcheurs	8 122	1 695
Activités traditionnelles	—	1 075
Assurances pour bateaux	3 007	3 990
Intérêts et frais bancaires	587	438
Total des dépenses :	116 780 $	91 933 $

KANGIQSUJUAQ	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	15 173 $	27 183 $
Matériel et équipement	67 015	52 371
Accès aux régions isolées	12 459	9 704
Opérations de recherche et de sauvetage	288	2 397
Artisanat	915	590
Gestion de la faune	1 300	8 625
Services de chasseurs et de pêcheurs	18 401	15 163
Assurances pour bateaux	3 332	4 000
Intérêts et frais bancaires	1 088	784
Total des dépenses :	119 971 $	120 817 $

SALLUIT	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	78 047 $	88 393 $
Matériel et équipement	44 094	58 921
Accès aux régions isolées	12 337	12 083
Opérations de recherche et de sauvetage	975	2 000
Artisanat	5 510	3 980
Gestion de la faune	1 525	943
Services de chasseurs et de pêcheurs	17 234	20 655
Activités traditionnelles	8 000	
Intérêts et frais bancaires	326	311
Autres dépenses	3 266	—
Total des dépenses :	171 314 $	187 286 $

IVUJIVIK	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	18 575 $	29 578 $
Matériel et équipement	31 282	39 795
Accès aux régions isolées	11 942	2 437
Artisanat	—	910
Préservation de l'habitat faunique	—	150
Gestion de la faune	1 825	125
Services de chasseurs et de pêcheurs	9 891	15 763
Intérêts et frais bancaires	319	239
Total des dépenses :	73 834 $	88 997 $

AKULIVIK	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	31 282 $	22 833 $
Matériel et équipement	53 032	73 280
Accès aux régions isolées	6 496	3 010
Opérations de recherche et de sauvetage	600	1 659

Artisanat	—	320
Gestion de la faune	1 602	555
Services de chasseurs et de pêcheurs	40 911	8 662
Assurances pour bateaux	4 407	4 456
Intérêts et frais bancaires	270	318
Total des dépenses :	138 600 $	115 093 $

POVUNGNITUK	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	16 170 $	456 $
Matériel et équipement	52 064	136 848
Accès aux régions isolées	8 703	—
Opérations de recherche et de sauvetage	17 371	1 195
Artisanat	—	397
Gestion de la faune	4 441	750
Services de chasseurs et de pêcheurs	25 797	77 278
Intérêts et frais bancaires	528	354
Autres dépenses	3 000	3 561
Total des dépenses :	128 074 $	220 839 $

INUKJUAK	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	28 162 $	26 522 $
Matériel et équipement	152 316	122 536
Accès aux régions isolées	12 620	6 122
Opérations de recherche et de sauvetage	7 003	2 127
Artisanat	605	80
Préservation de l'habitat faunique	—	675
Gestion de la faune	4 321	8 608
Services de chasseurs et de pêcheurs	49 513	36 909
Activités traditionnelles	2 651	500
Assurances pour bateaux	3 307	3 344

Intérêts et frais bancaires	493	408
Autres dépenses	3 600	5 688
Total des dépenses :	264 591 $	213 519 $

UMIUJAQ	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	47 692 $	64 389 $
Matériel et équipement	50 355	36 670
Accès aux régions isolées	3 378	797
Opérations de recherche et de sauvetage	7 135	1 364
Artisanat	—	282
Gestion de la faune	811	620
Services de chasseurs et de pêcheurs	7 736	4 402
Activités traditionnelles	—	40
Intérêts et frais bancaires	510	470
Total des dépenses :	117 617 $	109 034 $

KUUJJUARAAPIK	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	80 250 $	75 284 $
Matériel et équipement	50 337	213 636
Accès aux régions isolées	11 718	532
Opérations de recherche et de sauvetage	4 347	400
Gestion de la faune	312	195
Services de chasseurs et de pêcheurs	47 180	13 719
Activités traditionnelles	690	405
Assurances pour bateaux	2 853	—
Intérêts et frais bancaires	673	667
Total des dépenses :	198 360 $	304 838 $

CHISASIBI	1990	1989
Activités de chasse, de pêche et de piégeage	15 877 $	21 902 $
Matériel et équipement	38 084	31 654
Accès aux régions isolées	4 172	9 299
Opérations de recherche et de sauvetage	—	111
Artisanat	—	1 040
Services de chasseurs et de pêcheurs	1 910	10 202
Intérêts et frais bancaires	447	816
Total des dépenses :	60 490 $	75 024 $